L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 24 SEPTEMBRE 1867. — Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE. Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4. Prix d'un exemplaire, 10 CENTS.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE Paraissant le Mardi et le Samedi. Par an, $8; par semestre, $5.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1,50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $3 net le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents nets la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 24 SEPTEMBRE.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par F. Roger & Co—à leurs salles d'encan, marchandises sèches, américaines et étrangères.

Par D. E. Morphy—à 11 heures et demie, au magasin No 35, rue Vieille-Levée, entre Douane et Bienville, cafés, barriques rouges, et petits pois plus ou moins avariés. Au No 17 de la rue des magasins, fusils. Et au coin des rues Poydras et Front, pommes.

Par J. Valeton—à 10 heures et demie, au magasin de MM. Sitterle, Galaway & Co, rue Gravier, au coin Camp et Magasins, du tabac à chiquer légèrement endommagé.

Par S. Cohen—à 11 heures, à l'encoignure des rues Derbigny et Lapeyrouse, quatre belles vaches laitières. A midi, même heure, à l'encoignure de la rue Laharpe et du Chemin du Gentilly, la vacherie d'Isidore Diettrich, avec ses dépendances. Et à 5 heures de l'après-midi, à la tête du Nouveau Bassin, une petite goélette neuve Ambie.

Par Hoffman, Marks & Co—à 10 heures, au magasin No 64, rue du Canal, le fonds et les installations du magasin de marchandises sèches de Levy & Adler. A 11 heures, à l'encan, 3 de la rue de Chartres, bottes, souliers et brodequins.

Par Holz, Blum & Co—au No 21 de la rue de Chartres, marchandises sèches et chapeaux.

Par Vincent & Co—au No 16 de la rue de Chartres, marchandises sèches.

Par J. P. Boisseau—aux Nos 49 et 51 de la rue Gravier, farine, beurre, tabac, cigares, eau-de-vie, whisky, etc., etc.

Par Montgomery Bros & Co—à 5 heures de l'après-midi, à la tête du Vieux Bassin, le sloop O. W. Orr, d'environ 12 tonneaux. Aussi, à leur salle d'encan, rue du Camp, effets de ménage, meubles, ustensiles de cuisine, &c. Et aux écuries de P. Liner élégants chevaux, voitures, chevaux de course et de trait, mulets, voitures, harnais, buggies, wagons.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

☞ L'attention des acheteurs est appelée sur les fusils que vend M. D. E. MORPHY, encanteur. Voir l'avis.

LE MARECHAL BAZAINE ET M. DE MONTHOLON.

Dans un article d'ailleurs fort réservé, publié dans l'*Abeille*, il y a près de six mois, nous avons posé sur la conduite du maréchal Bazaine, au Mexique, les questions qui lui sont adressées, en ce moment, par la presse française. L'inaction du maréchal, pendant les deux dernières années de l'occupation française, est la principale cause de la chute de l'empire. A quoi cette inaction doit-elle être attribuée, c'est le secret du maréchal, ou celui de son gouvernement. L'inertie de l'entreprise est dû aussi en partie à l'incapacité des ministres que le gouvernement français a envoyés successivement à Mexico, depuis M. Dubois de Saligny jusqu'à M. Dano. Nous avons dit, à propos de M. de Montholon, quelques mots qui paraît il, ont servi de prétexte à des attaques qui ont été dirigées contre ce personnage. M. de Montholon, avec un bon chancelier, pouvait faire un consul ordinaire, s'il avait voulu être un peu plus affable pour ses nationaux, mais il n'a jamais eu l'intelligence nécessaire pour occuper le poste de ministre, soit à Washington, soit à Mexico, pendant des circonstances difficiles comme celles dans lesquelles il s'est trouvé placé. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait compromis les intérêts de son gouvernement aux Etats-Unis et au Mexique. Voici ce que nous lisons, à ce sujet, dans une correspondance parisienne :

"On s'occupe toujours avec passions de la conduite tenue au Mexique par le maréchal Bazaine. L'opinion générale est tout à fait hostile à ce haut personnage, qui véritablement ne répose pas sur un lit de roses. Les faits qu'on lui reproche, fondés ou non, lui ont créé une situation horrible. Dans les salons, s'il y paraît, les hommes affectent de lui tourner le dos, et les dames s'éloignent de sa femme par un silence glacial ou par un de ces compliments d'une froideur qui assassine. Dans de pareilles conditions, on ne comprend pas que le maréchal Bazaine ne provoque pas lui-même une enquête, afin de confondre ses détracteurs. Ce mutisme donne à penser.

"Un seul journal quotidien, l'*Opinion nationale*, a pris timidement la défense du maréchal, en s'appuyant sur un long article de M. de Kératry, dans la *Revue Contemporaine*. Le comte de Kératry, qui a servi dans la contre-guérilla du colonel Dupin, s'est constitué l'avocat officieux du maréchal, et il n'a trouvé moyen de le défendre que de formuler un réquisitoire en règle contre Maximilien.

On fait très bien quels reproches la France a été en droit d'adresser au défunt empereur, il a montré peu de gratitude et de capacité, il nous a été contraire, il n'a pas rempli ses engagements, il a commis fautes sur fautes, etc., etc. Soit. Mais les erreurs de Maximilien ne justifient pas le maréchal des faits qu'on lui impute. M. de Kératry ne répond à aucune des questions posées par M. de Girardin; il ne dément aucun des faits que vous avez publiés vous-mêmes dès le mois de décembre dernier. Je veux parler de la tentative pour livrer Mexico à Porfirio Diaz, de la disposition qu'a faite le maréchal du matériel de guerre se trouvant à Mexico, de ses refus d'obéir aux ordres de rappel du gouvernement français, etc.

Il est une autre personne que blâme l'opinion publique surexcitée, quoique à un degré beaucoup moindre. Pour le maréchal Bazaine, on prononce le mot de trahison; pour l'autre personnage, on murmure celui d'incapacité. Je ne juge rien, ne sachant rien par moi même. Je suis seulement l'écho de bruits qui prennent une formidable consistance. Ainsi, on convient que M. le marquis de Montholon a été fidèle à son devoir au Mexique, mais on fait retomber sur lui la responsabilité de l'humiliation que nous ont infligée les Etats-Unis à propos de l'évacuation. On assure qu'avant le dernier moment il n'a jamais renseigné, d'une façon précise, notre gouvernement sur les dispositions hostiles, c'est à dire sur les dispositions hostiles du cabinet de Washington. Ses dépêches, quoique contredites ou contrôlées par d'autres plus sincères et plus véridiques, auraient inspiré aux Tuileries une fausse sécurité, jusqu'au moment où les brutalités de M. Seward sont venues réveiller le gouvernement.

On reproche aussi à M. de Montholon une dépêche qui a laissé en France une pénible impression: celle dans laquelle il se faisait pour ainsi dire l'avocat de M. Seward, en prenant à sa charge d'excuser l'incursion des flibustiers américains à Bagdad. Cette dépêche, paraît-il, était formellement contredite par les détails que donnait M. Cloué, lequel commandait alors notre station navale dans le golfe du Mexique. On ajoute que M. de Montholon prenait par trop peu de souci des intérêts de ses nationaux à Washington, et l'*Indépendant* a rappelé à ce sujet plusieurs insinuations de l'*Abeille de la Nouvelle Orléans*.

"Par ce fait, dit-on, M. de Montholon a été coupable d'erreur plutôt que de mauvaise volonté, mais une lettre de M. Hugelman, l'auteur du *Mexican Cel*, a produit un effet déplorable, en révélant que ce diplomate se rendait au Mexique sachant l'entreprise condamnée d'avance. Je le répète, je ne juge rien. Vous devez savoir mieux que moi à quoi vous en tenir sur les faits reprochés au marquis de Montholon. Il compte en Amérique de nombreux amis, qui lui ont fait affabilité, et leur faire connaître les rumeurs qui courent ici, c'est leur donner l'occasion de les réfuter.

A. B.

COLLÈGE JEFFERSON.—On verra par une annonce du révérend père Chaurain, président de ce collége, que la réouverture des classes doit avoir lieu le 1er octobre prochain. On sait que depuis deux ans le collége est sous la direction des frères maristes qui se dévouent avec un grand zèle à l'éducation des enfants. L'établissement est situé dans la paroisse St. Jacques, dans un endroit très salubre; les bâtisses sont vastes et spacieuses et rien n'est négligé pour le confort des élèves. On y enseigne les différentes branches d'éducation, et on tient les parents au courant des progrès de leurs enfants. On peut se procurer des prospectus chez MM. Pourcine & Co, rue Natchez, ou chez les frères maristes, à Alger.

POÉSIES ESPAGNOLES.—On vient de nous remettre un petit recueil de trois jolis morceaux de poésie espagnole par le señor Valentin de Gonzuraga Diaz, dédiés à diverses personnes. Ces poésies, très légères, se font remarquer par beaucoup de grâce, d'élégance et d'esprit. On les vend au *Commercial Printing Office*, Passage du Commerce, No 19.

NOUVEAU GATEAU.—Nous avons reçu de M. Jules Blineau un échantillon d'un nouveau gateau, qui, paraît-il, a fait fureur à l'Exposition Universelle. Il a nom *Guillard* et il a un goût fin et délicat. Bien que la pâte en soit ferme, il est cependant léger à digérer, car on le recommande aux convalescents. Ce gateau se fabrique au No 108 rue de la Douane, entre Royale et Bourbon, par M. Blineau qui en a la recette. — Voir l'annonce.

Le fonds Girod.

RÉUNION DES FRANÇAIS.

Conformément à un ajournement prononcé lors de la première assemblée, un certain nombre de résidents français se sont réunis hier, à sept heures, dans le cabinet du maire de la Nouvelle-Orléans, pour entendre les communications qui pourraient être faites relativement au fonds Girod.

L'assemblée a été ouverte sous la présidence du maire, M. E. Merilh remplissant les fonctions de secrétaire.

M. Ch. T. Dugazon, au nom du comité désigné à la dernière réunion, a donné lecture du rapport adressé par ce comité au maire Heath, et il l'a fait suivre de l'exposé suivant.

M. Nicolas Girod avait légué au maire de la Nouvelle Orléans une somme de cent mille piastres pour construire un asile destiné aux orphelins français, mais l'actif de la succession ayant été insuffisant pour acquitter tous les legs, le maire ne reçut que 28,000 piastres environ. Les héritiers prétendant que le vœu du testateur ne pouvait être rempli, attaquèrent le legs. Il fut décidé par la cour suprême que le legs était valable, mais que le maire devrait faire valoir la somme reçue jusqu'à ce qu'elle atteignît cent mille piastres. L'année dernière, le maire Monroe, se basant sur ce que l'actif du fonds atteignait la somme de 102,000 piastres, crut devoir commencer l'exécution du legs. Un sieur Davidson possédant des terrains du côté des cimetières, derrière le coteau de la Métairie, avait fait une donation de terrains au fonds Girod, et la construction d'un asile a été commencée sur ce terrain, en vertu d'un contrat passé avec un sieur Johnson. Le maire Heath, considérant que le lieu choisi était insalubre, et que le contrat pour les constructions absorberait tout l'actif du fonds, a voulu avant de prendre une décision, consulter la population française. Une première assemblée a eu lieu, et il a été décidé qu'un comité serait chargé d'adresser un rapport sur les questions soumises par le maire. Voici le texte de ce rapport :

Nouvelle Orléans, le 23 septembre 1867.

Monsieur le Maire,

Le comité choisi par vous pour examiner la condition des affaires du legs Girod et vous faire un rapport sur la marche à suivre dans la disposition des fonds qui en dépendent, a l'honneur de vous soumettre ce qui suit :

1o. Que dans l'opinion de ses membres l'Asile actuellement en construction est aussi mal placé que possible;

2o. Qu'il est à craindre qu'à cause du mauvais choix de cet emplacement, l'argent employé à construire ledit Asile ne soit dépensé en pure perte;

3o. Que le montant qu'il est question d'affecter à la dite construction est considérablement trop élevé, et que devant absorber la totalité des fonds à votre disposition il ne resterait rien pour faire face aux dépenses courantes de l'établissement.

En conséquence il vous recommande :

1o. De faire tout ce qui dépendra de vous pour arriver à résilier le contrat, au moyen d'un compromis et en payant aux contracteurs des dommages raisonnables.

2o. De choisir un nouvel emplacement plus rapproché du centre de la ville, dans des conditions de salubrité et de commodité, et d'y faire élever un édifice convenable dont le prix ne devra pas dépasser la moitié des fonds disponibles.

3o. De placer le solde des dits fonds de manière à en tirer un revenu qui soit affecté à l'entretien de l'Asile.

De plus, ils suggèrent que vous vous entouriez de quelques personnes honorables pour vous aider à mettre à exécution le plan ci-dessus, en conformité des dispositions de feu N. Girod.

Après quelques explications données par MM. Dugazon et Audibert sur des questions posées par divers membres, les conclusions du rapport ont été adoptées à l'unanimité. Sur la demande du maire, un comité a été nommé pour se consulter avec lui sur les mesures à prendre pour arriver au résultat indiqué dans le rapport. L'assemblée a désigné pour composer ce comité les membres du précédent comité, savoir : MM. Joseph Girod, président de la Société Française, John Gauche, Chas. T. Dugazon, J. Trouard, et E. Audibert. Sur motion, l'assemblée a voté des remerciements au maire, pour l'heureuse pensée qu'il a eue de consulter la population française sur un sujet qui intéresse celle-ci si vivement, et elle s'est ajournée indéfiniment.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—23 septembre.

THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, Opticien. Encoignure Chartres et Bienville.

6 heures A. M.	79 degrés
Midi	85
3 heures P. M.	86
6 heures P. M.	84

RAPPORT MORTUAIRE.—Il y a eu dans la journée expirant le dimanche matin à 6 heures, 113 décès, dont 69 de la fièvre jaune; et dans la journée finissant lundi matin à la même heure, 112 décès, dont 77 de la fièvre jaune.

INCENDIE.—Vers une heure du matin, dimanche, le feu a pris à un hangar dépendant de l'arrière partie de la résidence du maire Heath, rue Lafayette, entre les rues Cypres et Jalia. Un buggy et une portion du hangar ont été détruits, mais on a pu sauver beaucoup de marchandises qui y étaient entreposées. Ce feu a été probablement le résultat d'un accident.

JOHN F. MOLLIERE EN PRISON.—Le trop fameux John F. Mollière, connu par ses aventures pendant la guerre, son emprisonnement à Mobile comme espion fédéral, sa fuite de Richmond, son rôle actif dans l'enquête du comité congressionnel envoyé à la Nouvelle-Orléans, et ses nombreuses fraudes de tout genre se trouve actuellement en prison. Deux accusations ont été portées contre lui devant le Recorder du Second District. Le sergent Bray l'a arrêté rue d'Orléans, dimanche soir à onze heures, sur la plainte de M. Paul Rousseau qui avait été assailli et insulté. Le recorder Gastinel l'a condamné hier matin à $20 d'amende ou, à défaut de paiement, à dix jours de prison. Une heure avant il avait été arrêté puis relâché sur parole, sous l'accusation d'avoir fait du tapage rue Claiborne et d'avoir insulté grossièrement l'agent Wm. J. Douglas. Un mandat a été lancé pour ce dernier cas, et l'affaire a été continuée. Mollière ne pouvant ni payer l'amende pour le premier cas, ni donner caution de $100 pour le second, a été envoyé en prison.

VOLS.—La fièvre jaune n'empêche pas les exploits des voleurs. La demeure de Mme Carter, encoignure Constance et Robin, a été visitée dans la nuit de samedi par des gens qui n'ont pas laissé leurs cartes, mais qui ont emporté une paire de boucles d'oreille en diamant, une bague montée d'une seule pierre, et une montre de trois brocelets, une parure en camée, une en agathe, et une en perles, une montre d'or avec un portrait de femme et divers petits bijoux.

TROUVAILLE.—On a trouvé dans un des chars de la rue Prytanée un paroissien français qui a été déposé au bureau du chef de police.

Louisiane.

Nous empruntons à l'*Avant-Coureur* de St-Charles, les paragraphes suivants :

M. W. W. Pugh, président de la convention des levées, convoque pour le 25, à Thibodaux, les membres de cette convention.

—Encore des pluies fort inopportunes pour les planteurs. La récolte de sucre sera faible; elle est estimée à 3,000 boucauts. St Jean Baptiste en expédiait autrefois 12,000.

—Les anciens soldats du 18e régiment, qui se souviennent de leur séjour à la Nouvelle-Ibérie et de l'accueil hospitalier qu'ils y reçurent, partageront notre affliction en apprenant la mort, par la fièvre jaune de Mlle Ada Ross, une belle et noble jeune fille qui était l'orgueil de sa famille et l'ornement de sa paroisse.

—Le tirage du jury a été fait mercredi. 41 nègres et 7 blancs. On voit que nous vivons sous le régime de l'égalité.

—Les habitants de la paroisse se souviennent sans doute d'un sieur Porter qui fut employé, il y a quelques années, sur l'habitation Chauvin et Lavoie. Il était entré depuis deux ans chez M. Jules Mosey, honorable planteur et habile avocat de la paroisse Ste Marie, et ses habiletés aussi bien que la brutalité de son caractère le rendirent bientôt intolérable. Pour se débarrasser de cet homme, qui était devenu la terreur du pays M. Mosey eut recours à la justice. Mais Porter usa de son système ordinaire d'intimidation et proféra des menaces de mort qu'il se disposait à exécuter le 10 août en pénétrant nuitamment chez M. Mosey, cette impression devait résulter évidemment, pour ce dernier, des précédents, du langage et de la conduite de Porter, de l'état des rapports qui existaient entre eux et de cette invasion nocturne. M. Mosey, placé dans le cas de légitime défense, s'arma de son fusil, et au moment où la charge en pleine poitrine à Porter, au moment où celui-ci mettait le pied sur l'escalier de la maison. Puis il alla se constituer prisonnier à Franklin. Il y sera sans doute admis à caution par le juge de district en attendant qu'il explique la nécessité à laquelle il a obéi et que reconnaissent déjà les témoignages entendus.

Le *Louisianais*, de St Jacques, nous fournit ce qui suit :

SINISTRE.—Nous signalions la semaine dernière un effrayant éboulis devant l'habitation G. D'Ossat, et nous prîmes son honneur le Jury de Police d'aviser. Pas de temps à perdre en longueurs et en délibérations. Puisque la levée doit être faite, qu'on la fasse le plus promptement possible. L'Etat ne peut il rien? l'assoudre l'Etat, et que les premiers intéressés à la reconstruction se mettent à l'œuvre. Les géologues de la paroisse St-Jacques prétendent qu'il y a excavation, mine, filtration, etc. Ils ont sans doute raison, mais moins raison que celui qui prendrait une pelle et une pioche d'Irlandais. Quand l'incendie est éteint, pas avant, on peut se permettre des recherches scientifiques sur le lieu et la cause du feu.

L'éboulis D'Ossat n'est pas le seul à signaler dans notre paroisse. Trois ou quatre arpents de la levée de MM. Webre se sont également affaissés, demandant un nouveau tracé et un nouveau terrassement. Mais comme ce tracé n'est pas facultatif et dépend d'un ingénieur, il serait bon de faire promptement son rapport, afin que M. l'ingénieur ait autre chose que des crevasses à boucher à grands frais, quand il les bouche. Beaucoup de citoyens attendent les jalons pour commencer le travail.

RÉCOLTES ET PLUIES.—Mauvais temps pour couper le riz et le mettre en gerbiers. Bon temps pour les patates douces et les plants de choux. Temps assez favorable pour les cannes à sucre encore peu développées. Il pleut constamment, constamment, et l'on dirait que le ciel va se fondre en eau. Les chemins sont défoncés et boueux, parfois liés, impossibles aux piétons et aux boulangers. Malgré les pluies quotidiennes et une atmosphère saturée d'humidité, l'état sanitaire de notre paroisse est excellent. Peu de malades, et les malades le sont peu grièvement. Ceux qui craignaient la venue du fléau de 1853 peuvent se tranquilliser. La saison est trop avancée maintenant et l'hiver ne se fera pas attendre. On signale déjà au Nord l'émigration des grues. Malheureusement si la glace vient trop tôt la roulaison sera peu satisfaisante, car les cannes sont encore de petits enfants qui ne font que promettre.

Quant au coton, ravagé par les chenilles, pourri par la pluie, impossible à cueillir, il a fait sa dernière expérience dans la paroisse Saint Jacques.

Et le tabac! Excellent, mais demi récolte.

Circulaire sur l'Entrevue de Salzbourg.

Nous sommes en mesure de faire connaître à nos lecteurs le texte de la circulaire que M. le ministre des affaires étrangères a adressée aux agents de la France à l'étranger, au sujet de l'entrevue de Salzbourg.

Voici ce document :

Paris, 25 août.

Monsieur,

En se rendant à Salzbourg, l'Empereur et l'Impératrice étaient guidés par un sentiment sur lequel l'opinion publique ne pouvait se méprendre, et je m'abstiendrais de vous entretenir aujourd'hui de l'entrevue des deux souverains, si elle n'avait été le sujet d'interprétations qui tendent à en dénaturer le caractère. Le voyage de Leurs Majestés a été dicté uniquement par la pensée de porter au affectueux témoignage de sympathie à la famille impériale d'Autriche, si cruellement atteinte par un malheur récent.

Assurément, les chefs de deux grands Empires ne pouvaient se trouver réunis pendant plusieurs jours, dans une confiante intimité, sans se communiquer mutuellement leurs impressions et sans échanger leurs idées sur les questions d'intérêt général; mais leurs entretiens n'ont eu ni pour objet, ni pour résultat, d'arrêter des combinaisons que rien ne justifierait dans la situation actuelle de l'Europe.

Vous vous rappelez, monsieur, le langage du gouvernement de l'Empereur chaque fois qu'il a eu à s'expliquer sur l'état de choses créé par les événements militaires de l'été dernier. Notre attitude a été définie, d'abord par la circulaire du 16 septembre, plus tard par les paroles de Sa Majesté à l'ouverture du Sénat et du Corps législatif, enfin par le discours de M. le ministre d'Etat dans les débats parlementaires de la dernière session. Nous n'avons cessé de nous montrer fidèles dans tous nos actes aux intentions que nous avons manifestées, dès le principe, en présence des changements survenus en Allemagne. Dans une conjoncture récente, nous avons vu les cabinets de l'Europe rendre justice à la loyauté de notre politique et prêter leur concours aux idées d'apaisement. Ce qui s'est passé alors est un gage de l'appui qu'au besoin les pensées de modération trouveraient encore auprès d'eux.

Les entretiens de l'Empereur Napoléon avec l'Empereur François-Joseph ne pouvaient donc présenter le caractère que certaines nouvellistes leur ont attribué. Longtemps avant de se rencontrer à Salzbourg, les deux souverains avaient déjà, de part et d'autre, attesté par leurs actes les sentiments pacifiques qui dirigent leurs gouvernements. Réunis, ils ne pouvaient former d'autre dessein que celui de persévérer dans la même ligne de conduite. C'est à cette assurance, mutuellement donnée, que se sont bornées leurs conversations sur les affaires générales. Ainsi, monsieur, loin de considérer l'entrevue de Salzbourg comme un sujet de préoccupations et d'inquiétudes pour les autres cours, il ne faut y voir qu'un nouveau motif de confiance dans la conservation de la paix.

J'ai tenu à vous faire connaître mon sentiment sur des publications dont le but est d'accréditer une opinion contraire, et vous pourrez vous inspirer de ces considérations pour rectifier les appréciations erronées qui viendraient à se produire autour de vous.

Agréez, etc.

Signé : MOUSTIER.

Règlements révisés sur le coton.

Une dépêche, arrivée dimanche soir, contient les règlements révisés sur le coton. Nous en donnons ci-dessous la traduction littérale :

WASHINGTON, 21 septembre.—La taxe sur le coton produit aux Etats-Unis est de 2 cents 1/2 par livre. Le coton dûment assessé et dont le retour a été fait avant le 1er septembre est sujet à une taxe de 3 cents. Le coton transféré sous caution avant le 1er septembre est sujet à une taxe de 3 cents et cette taxe a un privilège sur le coton, jusqu'à ce qu'elle soit payée. La classe A. est le coton sur lequel la taxe est payée. La classe B. est le coton transféré du district de production, la taxe n'étant pas payée. La classe C. est le coton transféré de son lieu dans le district où il a été produit avant le payement de la taxe. Le coton dont il est décrit par ces dénominations dans les bills de connaissement, dans les bills de transport, dans les manifestes et les permis. Chaque assesseur sera requis de garder un compte avec chaque producteur de coton dans son district. Les assesseurs aux lieux d'arrivage tiendront un compte avec les receveurs. La présence d'un assesseur ou assistant assesseur, et d'un collecteur ou assistant collecteur est requise aux endroits où le coton est pesé et est marqué. Les peseurs délivreront un certificat de poids. Les estampilles qui ont été émises au département seront fournies au département des assesseurs. Chaque étampoir portera une lettre, un numéro en chiffres et le Revenu Intérieur des Etats-Unis. Ces étampoirs seront en paquets de 50, rangés par ordre de numéros, et l'assesseur devra avoir soin de les employer dans l'ordre régulier, de 1 à 50, par exemple de 50 à 100 etc., suivant le cas, sur chaque balle de coton pesé et marqué. Le propriétaire peut avoir son coton pesé et marqué au district de production, en payant les frais de voyage de l'officier. Les contestations peuvent être référées au commissaire, mais l'officier ne doit pas retarder le pesage du coton, à cause de la différence au sujet des frais. Le propriétaire peut obtenir une réduction dans le poids du coton à cause des sacs et des enveloppes. Le collecteur doit rembourser en partie et le peseur se chargeant de tout le travail manuel, mais dans tous les cas, un assesseur ou assistant assesseur doit voir à ce que le coton soit pesé et marqué. Cette formalité ne requiert pas le payement immédiat de la taxe. Le coton pesé et étampé dans un district sans payement de taxe, à moins qu'il ne soit exporté, ne doit être employé dans le district.

On peut le retirer en tout temps pour le transport sous un bill de connaissement ou sur le payement de la taxe. Le secrétaire ne mettra que les demandes et les réclamations doivent être faites par l'intermédiaire des assesseurs des districts respectifs, et adressées au commissaire du Revenu de l'Intérieur.

Les peseurs doivent prêter le serment d'office prescrit par l'acte du Congrès du 2 juillet 1862. Chaque balle sera marquée avec le poids brut, à l'encre, ou peint en grosses lettres. Les étampoirs métalliques, ci-après décrits, seront pour être marqués sur chaque balle par les assesseurs ou assistants assesseurs. Les peseurs devront faire des retours journaliers aux assesseurs pour le coton pesé, à 25 cents par balle, le peseur fournit l'étampoir métallique. Les propriétaires paye le droit. Les assesseurs doivent voir à ce que les étampoirs soient employés et inscrits au moment du pesage et du marquage, excepté dans les cas mentionnés ci-après. La lettre et le numéro de chaque étampoir doivent être enregistrés avec son dans un livre tenu par l'assesseur, et un compte tenu par lui avec chaque propriétaire, détenteur ou producteur de coton, et les permis, délivrés par l'assesseur ou le collecteur pour le transfert du coton, doivent spécifier clairement la lettre et le numéro pour chaque balle, de manière à ce qu'il n'y ait aucune difficulté dans l'identification. Quand les numéros se suivront il suffira d'enregistrer sur le livre ou le permis le premier et le dernier numéro—Ainsi pour un lot de 50 balles l'entrée peut être, lettre A 1 à 50. Les collecteurs quand la taxe sera payée, sur le coton antérieurement pesé, marqué et étampé, marquera on fera marquer sur chaque balle, avec le pinceau, encre ou peinture, en grosses lettres, les mots "Taxe payée". Sous la section 4 de l'acte de juillet 1866, le coton peut être transféré du district où il est produit, dans les autres districts sans payement d'avance de la taxe, sous les cautions ou autres garanties qui seront prescrites par le commissaire du Revenu de l'Intérieur, sujet à l'approbation du secrétaire du Trésor.

L'expérience ayant démontré que l'augmentation des facilités pour le transfert du coton sans payement d'avance de la taxe ne nuit pas à l'augmentation de sécurité pour le Trésor, il est décidé de substituer les envois aux officiers du Revenu, sous les bills de connaissements, pour les cautions requises jusqu'ici.

En conséquence, le propriétaire ou autre détenteur du coton qui désire transporter du district de production à un autre district, sans paiement d'avance de la taxe, sous réquisition dûment signée par une compagnie de transport bien connue, régulièrement établie et responsable, consignant le coton au collecteur du district de destination pour qu'il soit remis au facteur ou à l'agent du propriétaire, après le paiement de la taxe. La compagnie de transport signant ces bills de connaissement sera requise de fournir à l'assesseur du district où se trouve le point d'arrivage ou de destination, une copie de son manifeste ou bill de transport, autant que cela se rapportera à tout coton transporté par elle, et y déclarant si le coton est classé A., B. ou C., comme il est requis ci-dessus. Chaque assesseur tiendra un livre de tout le coton entré sur des copies de manifestes et de bills de transport qui lui auront été ainsi fournies. Si quelque compagnie de transport négligeait ou refusait de fournir à l'assesseur une copie du manifeste ou du bill de transport, comme il est ci-dessus requis, les assesseurs notifieront immédiatement à tous les assesseurs sur la ligne de la compagnie cette négligence ou ce refus, et à l'avenir aucun permis pour le transport du coton par cette compagnie ne sera accordé par aucun assesseur sans une permission du commissaire du Revenu de l'Intérieur. Avant que le coton soit embarqué, le propriétaire ou le détenteur s'adressera à l'assesseur ou à l'assistant-assesseur du district où le coton a été produit, pour obtenir un permis de transport. Cette demande devra décrire le coton par les marques placées sur les balles, et donner le poids de chaque balle, et devra dire aussi par quelle route et mode de transport on se propose de le transférer, et le nom de la compagnie de transport, avec le nom du collecteur à qui il doit être consigné et celui du facteur ou de l'agent à qui le coton doit être délivré. Sur le paiement de la taxe le poids net sera établi en déduisant 4 0/0 pour la taxe. Une copie de ce certificat doit être transmise au collecteur du district, et une autre copie à l'assesseur. Si, cependant, l'assesseur ou assistant-assesseur juge d'après la location du coton ou la distance du moulin à égrainer, ou de la place d'embarquement de sa résidence, ou de la distance du peseur duquel le pesage ou le marquage ne puissent être faits sans de grands inconvénients ou des frais extraordinaires, l'officier pourra recevoir le poids tel qu'il aura été certifié par le propriétaire du moulin ou par l'agent de fret au lieu de l'embarquement et délivrera au propriétaire, pour le nombre d'étampoirs métalliques égal au nombre de balles indiquées dans le permis, qui doit être emporté avec le coton et être délivré par la compagnie de transport, au lieu de destination, comme il sera indiqué ci-après.

Si la compagnie de transport, mentionnée dans la demande, est connue de l'assesseur ou assistant-assesseur pour être responsable, il accordera le permis. Il sera du devoir du consignataire d'avoir un duplicata des bills de connaissement et de le remettre ou l'adresser à l'assesseur qui a délivré le permis; le dit assesseur gardant une copie et envoyant immédiatement par la poste au collecteur du district à qui le coton est consigné. Si le consignataire négligeait de fournir, dans un délai raisonnable, à l'assesseur un duplicata du bill de connaissement ainsi que cela est requis, le dit assesseur s'assurera immédiatement de la cause de la négligence, et s'il trouve que le coton est sorti du district, il pourra immédiatement assesser la taxe, et à moins qu'il ne lui soit donné des indications satisfaisantes, il ne délivrera aucun autre permis aux personnes ainsi en défaut. A l'arrivée du coton au lieu de destination, la compagnie de transport le délivrera, ainsi que le permis de l'assesseur, au collecteur du revenu de l'intérieur, à qui le coton est consigné et en même temps la compagnie devra délivrer à l'assesseur du district qui reçoit l'envoi les étampoirs métalliques accompagnant l'envoi, si aucun n'est attaché aux balles, avec une copie de son manifeste ou bill de transport, en tant qu'ils concernent le coton, ce dont il sera gardé note par le dit assesseur, suivant les recommandations faites plus haut.

La section 4 de l'acte de juillet 1866, requiert que le coton transféré sans paiement d'avance de taxe, sera délivré au collecteur du Revenu de l'Intérieur sans délai, à son arrivée au point de destination, et restera sujet à son contrôle, jusqu'à ce que les taxes et toutes dépenses de garde nécessaires auront été payées, et le paiement devra être fait dans les 90 jours de la date du permis accordé par l'assesseur pour le transport du coton.

Sous cette clause de la loi, le collecteur en recevant le coton en disposera immédiatement et disposera aussi du permis de l'assesseur de la manière suivante : Si le coton n'était pas officiellement pesé et étampé dans le district d'envoi, le collecteur le fera peser par un officier nommé à cet effet, et le devoir de cet officier sera d'étamper et de marquer sur chaque balle le poids brut ainsi qu'il est dit ci-dessus, en ce cas le peseur fera des certificats de poids en duplicata; le peseur délivrera une copie de ce certificat à son collecteur et une autre copie à l'assesseur du même district, et sera requis de payer au dit assesseur la somme de 5 cents pour chaque étampoir métallique à lui délivré dans le but de marquer les balles ainsi pesées, somme dont l'assesseur disposera comme il est dit ailleurs.

Que le coton ait été pesé ou étampé lors de l'envoi ou de l'arrivée, le collecteur du district exigera que la taxe soit payée avant que le coton sorte de sa possession et de sa garde. Si la taxe est payée immédiatement, le collecteur délivrera ou enverra le même jour, à son assesseur, le permis de l'assesseur par qui le transport a été autorisé, après avoir endossé le certificat du payement de la taxe. Si la taxe n'est pas payée immédiatement et que le coton soit gardé et emmagasiné par le collecteur, il délivrera à son assesseur le permis comme il est dit ci-dessus, permis rédigé ainsi: "Je certifie par la présente que la taxe sur le coton ici décrit, s'élevant à —— piastres, n'ayant pas été payée, j'ai emmagasiné le dit coton et j'ai en mes mains le reçu de l'entrepot pour le dit coton." L'assesseur en recevant le dit permis avec l'endossement du collecteur, fera dans son propre registre, l'entrée du dit coton reçu et transmettra le permis au collecteur du district où il a été délivré. Quand le collecteur sera obligé de retenir la garde du coton à lui consigné pour défaut de payement de taxe à l'arrivée du coton, il le fera mettre dans un entrepot convenable, dont le propriétaire donnera une garantie pour la garde du coton et donnera un reçu. Les frais d'entrepot n'excéderont pas les frais ordinaires. Dans aucun cas le collecteur ne permettra au propriétaire du coton, à son agent ou à son facteur d'en disposer avant que la taxe ne soit entièrement payée.

Si la taxe est payée avant l'expiration de 90 jours de la date du permis de l'assesseur, le montant sera rapporté. Si la taxe n'est pas payée avant l'expiration de ce délai, l'assesseur certifiera immédiatement la taxe au collecteur pour collection, et si cela est nécessaire, le collecteur poursuivra la collection par la saisie et la vente. En pareils cas l'assesseur enregistrera la taxe dans la prochaine liste mensuelle, et tous deux, lui et le collecteur, inscriront le crédit dans leurs registres sous le titre de "collecté par saisie et vente de coton."

Quand la taxe sera payée avant le coton embarqué sous des bills de connaissement, le collecteur qui le recevra remettra à la personne compétente pour recevoir son certificat de paiement et son permis de transport. Les mots suivants seront imprimés ou écrits en encre rouge sur la face du permis en travers, savoir : le permis autorise le transport des seules balles de coton qui porteront des lettres d'étampoir et qui seront numérotées ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Dans le cas où l'on désirerait exporter une partie d'un lot de coton, et l'envoyer dans une autre partie des Etats-Unis, le collecteur pourra donner des certificats séparés et des permis pour couvrir chaque lot. Alors, le permis couvrant le lot à exporter sera délivré au collecteur de la douane du port d'exportation, et le permis couvrant le lot à envoyer dans l'intérieur sera cancellé, le transport à l'assesseur du district où il a été délivré. Le permis couvrant la quantité à expédier pour un port des Etats-Unis devra être délivré au collecteur du district où le port en question est situé, avant que le débarquement, le déchargement ou la remise de coton à son lieu de destination soit autorisé, et ledit collecteur, après l'avoir cancellé, transmettra ledit permis à l'assesseur pour le district où il a été délivré. La même formalité sera suivie pour le coton transporté du lieu de production, après payement de la taxe, sous un permis du collecteur d'un district à un autre endroit ou port dans un autre district, où l'on pourrait vouloir le diviser et l'expédier en divers lots, soit dans les ports étrangers soit dans les ports de l'intérieur. Dans les cas de ce genre, le permis original devra être présenté au collecteur du Revenu de l'Intérieur pour le district où est situé le port de trans expédition, et il peut délivrer de nouveaux permis couvrant des lots séparés, lesquels permis seront délivrés au collecteur de la douane ou au collecteur du Revenu de l'Intérieur aux ports de destination, et renvoyés à l'assesseur du district où ledits permis ont été délivrés. Le permis original et des six nouveaux doit être aussi cancellé et rendu par le collecteur qui le remet à l'assesseur du district où il a été délivré.

Quand les propriétaires ou les détenteurs du coton voudront payer la taxe avant son transfert du district où il a été produit, ils seront requis de faire peser, étamper et marquer le coton comme il est dit plus haut. Le peseur fera son certificat en duplicata et en enverra une copie à l'assesseur et une autre au collecteur, et le coton recevra la marque "Taxe payée". Le propriétaire ou les détenteurs présenteront alors leur retour à l'assesseur du district. Sur le reçu de ce retour, l'assesseur à qui il est délivré procédera immédiatement à la taxe sur le coton et certifiera immédiatement le montant au collecteur, et le fera l'entrée requise dans la liste mensuelle. Sur le reçu du certificat de l'assesseur le collecteur percevra sans délai la taxe et émettra son certificat de paiement et autorisera le transport le coton.

Ce permis devra énumérer le montant et le payement de la taxe, le nombre des balles, le poids brut des balles, et les marques, les numéros et le poids brut des balles, de manière à ce que tout cela puisse être pleinement identifié en tout temps. Les mots suivants devront être écrits ou imprimés en encre rouge sur la face du permis en travers, savoir : "Ce permis autorise le transport des balles de coton qui ont été pesées, marquées et étampées ainsi qu'il est dit ci-dessus, et numérotées suivant la règle."

Toute personne qui violera ces clauses ou qui transportera ou essayera de transporter de tout Etat ou le coton est produit dans un autre lieu des Etats-Unis tout coton sur lequel la taxe n'aura pas été payée est passible d'une pénalité de $100 pour chaque balle de coton ainsi transportée ou à l'emprisonnement pour un an au plus, ou passible des deux peines à la fois; et tous les navires ou voitures employés à de tels transports, sont passibles de saisie et de forfaiture, à la suite de procédures entreprises devant les Cours des Etats-Unis ayant juridiction compétente, et tout coton ainsi embarqué ou qu'on aura voulu embarquer et expédier ainsi sans paiement antérieur de taxe, en exécution de cantion de transport, pourra être confisqué aux Etats-Unis. Les assesseurs et collecteurs sont strictement requis d'exécuter avec rigueur les clauses de cette section.

LA SESSION DES CONSEILS GÉNÉRAUX EN FRANCE.—On lit dans la *Patrie* :

Les conseils généraux ont terminé leurs travaux. Malgré les incitations qui, de l'extérieur, n'ont pas fait défaut aux membres de ces assemblées, ils se sont abstenus de toutes discussions politiques. Partout les conseils généraux ont mis à profit l'action plus large et plus féconde pour les intérêts départementaux que la loi nouvelle leur permet d'exercer, et partout aussi ils se sont montrés touchés et reconnaissants de la Lettre impériale du 15 août, acclamée par les populations rurales comme un immense bienfait.

Dans les assemblées qu'ils ont présidées, M. le duc de Persigny, M. le premier président Troplong, M. le maréchal Randon, M. l'amiral Rigault de Genouilly, M. Behic, ancien ministre des travaux publics, et avec eux tant d'autres personnages que nous pourrions citer, se sont faits l'écho du sentiment public en faveur des mesures libérales auxquelles se dévoue la politique de l'Empereur. C'est aux applaudissements de tous les membres du conseil général du Rhône que M. Béhic, par exemple, a pu parler dans le banquet d'adieu qui les réunissait, "de ce spectacle si nouveau d'un pouvoir maître de lui même, se limitant spontanément au fur et à mesure que l'esprit public et conservateur de la nation lui semble se mûrir et s'affirmer."

EVACUATION DE LA FORTERESSE DU LUXEMBOURG.—L'évacuation de la forteresse du Luxembourg a commencé le 3 courant et a dû se terminer le 9; on lit à ce sujet dans la *Patrie* :

"Des lettres de Luxembourg du 3 nous apprennent que lundi 800 hommes environ de la garnison prussienne, composant l'artillerie et deux bataillons d'un très faible effectif, ont quitté Luxembourg au milieu de l'indifférence la plus marquée. Seules, deux personnes de la ville les ont reconduits jusqu'à la gare : ce sont le tanneur échevin Fischer et l'avocat Munchen, beau-père du général prussien Voigts-Rhetz.

"Le gouvernement militaire a cessé d'exister. Le général gouverneur est parti en même temps que les troupes, et le général commandant la place doit partir aujourd'hui ou demain.

"Il ne reste plus actuellement dans la forteresse qu'un bataillon d'à peu près 350 hommes, dont le départ demeure définitivement fixé à lundi prochain. Ce même jour, quand le dernier soldat prussien sera sorti, le contingent luxembourgeois fera son entrée en ville et prendra possession des portes abandonnées.

"On n'a pas voulu qu'il y eut le moindre contact entre les troupes prussiennes et celles du pays, de peur d'un conflit."

—Les Parisiens font queue sur la route de Franchard, dans la forêt de Fontainebleau. On évalue à plus de cinquante mille le nombre des curieux qui ont profité de la température exceptionnelle des premiers jours de cette semaine pour effectuer un pèlerinage à la fourchette dans ce restaurant recommandé par la *Gazette des Tribunaux*. On vend aux alentours des photographies de *l'ombrelle, des gants et de l'éventail* de la victime. Je me suis adressé, dit le chroniqueur de la *Liberté*, à l'un de ces guides, qui, depuis le procès, gagnent des appointements de sous-préfets :

—Pouvez-vous m'indiquer le lieu où fut découvert le cadavre de la femme Mertens?

—Oh! monsieur, il a été retenu par des bourgeois pour un déjeuner champêtre.

Et, de fait, les bourgeois étaient assis en rond sur l'herbe autour de la place sinistre. On avait ouvert un pâté à l'endroit où la tête de la malheureuse fut dévorée par les larves. Le guide m'a affirmé que l'un des plus grands plaisirs de ces touristes consistait, au dessert, à faire étendre une dame de la société dans la position et sur les points où le corps était couché; on lui couvre la figure d'une ombrelle; on dispose, autour d'elle des gants, un éventail, un mouchoir, et l'on joue *la scène de la découverte*, à défaut de celle de l'*assassinat*. C'est très neuf, très ingénieux et très amusant.

A l'Hôtel de Paris, j'ai demandé à visiter les chambres qu'avaient occupées les deux aventurières.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Nouvelles Commerciales.

Baisse sur l'Or.

Maladie grave de Stevens.

Il est supposé mourant.

Louisville, 23—Vendu 101 boucauts de tabac, sans changement de prix. Farine superfine 7 50. Maïs 1.15. Avoine 68 à 70. Mess porc 25.00. Jambons 23. Coton 22 1/2.

Cincinnati, 23—Farine ferme. De famille 10 75. Nouvelles des récoltes, très défavorables. Maïs, récolte totalement manquée. Coton plat à 23. Porc 24. Bacon 14 1/2. Côtes 17 1/4. Beurre de 30 à 35.

St Louis, 23—Tabac actif. Coton calme et en baisse. Farine inactive sans changement de prix.

Cincinnati, 23—Le meeting d'automne au Club Buckeye s'est ouvert aujourd'hui en présence de plus de 10,000 personnes. La première course a été gagnée par Fannie Chatham, de Swigert, qui a battu Newry, d'Alexander dans les deux dernières épreuves.

La seconde course a été gagnée par extra.

New York, 23—Coton en baisse à 21. Farine de 10 à 20 en baisse. Stocks lourds. Argent à 7 p. 0/0. Or 142 5/8. 5 20 avec coupons 114 1/4.

La compagnie d'Express de l'Union des Marchands a retrouvé les 70,000 piastres qui manquaient. Le messager avait perdu la tête. Il a écrit au surintendant ce qu'il avait fait et finalement il a rendu.

Washington, 23—Une dépêche de Lancaster dit que Thadeus Stevens est très malade, et qu'on suppose qu'il est mourant.

Mobile, 23—Le coton est en bonne demande. Vente de 400 balles, à 21 cts. le middling. Reçu 703 balles.

Baltimore, 23—La farine n'a pas changé de prix. Blé ferme; le maïs blanc vaut 1 27 à 1 30, le jaune 1 35. Avoine, 67 à 70.

Chattanooga, 23—J. J. Nelson, trésorier du Wills Valley railroad, est mort à Trenton, samedi 21.

New York, 23—L'état des banques constate une augmentation de $630,000 dans les prêts; de $136,000 dans les espèces; de $14,000 dans la circulation; une diminution de $7,180,000 dans les dépôts, et de $7,160,000 dans les billets du Trésor.

Washington, 23—Les avocats dans l'affaire des Etats-Unis contre Fraser, Trenholm & Co, font leurs efforts pour clore ce procès.

Le département de la guerre a reçu une dépêche des Tortugas, annonçant que la femme du major Stoner, le fils du Dr. Smith et le lieutenant Orr sont morts, et que le major Smith est malade. La fièvre ne diminue pas.

Il a été reçu aujourd'hui, au bureau des revenus intérieurs, $500,000.

George W. Young, commandant du steamer Swanee, est mort et a été jeté à la mer. Le Register Colby, du département du Trésor, est mort.

(*Dépêches d'hier après-midi.*)

New York, 23—Une correspondance de Mexico au *Herald* dit que le corps de Maximilien était arrivé dans cette ville, et que Marquez était caché dans les montagnes cherchant à gagner la côte.

Leonard Gillett, messager de la compagnie "Merchant's Union Express" a disparu avec $70,000.

Londres, 23 sept., midi—Consolidés, 94 11/16; fonds américains, 73 1/4.

Liverpool, 23 sept., 2 h. p. m.—Ventes de coton, 10,000 balles, cours sans changement.

New York, 23—Coton lourd, middling uplands, 21c.

Washington, 22 sept—La correspondance entre Orr et Sickles, qui vient d'être publiée, est très longue. Orr, parlant de la destitution de Sickles, dit "Je désire vous exprimer le grand regret que le réunion personnellement et officiellement de la conduite adoptée par le Président et ses conseillers dans cette affaire." Sickles répond en exprimant la conduite du gouverneur et argumente longuement.

Le général Banks accompagne Romero à Mexico.

San Francisco, 22—Haight refuse d'être candidat pour le Sénat. On a reçu des retours de tous les comtés moins un. La majorité de Haight est de 7021 sur un vote total de 82,000.

Charleston, 22—Des avis d'Edisto, de Stodmellow et d'autres îles, disent que la troisième couvée de chenilles a fait son apparition et qu'elles détruiront rapidement les récoltes. On craint que toute la récolte de coton des îles ne soit perdue.

Londres, 22—Une dépêche de Rome dit que le pape a dénoncé le projet de vente des biens du clergé en Italie, et a déclaré nul le décret du gouvernement italien.

Florence, 22 sept—Garibaldi a lancé une adresse annonçant que le moment est venu de renverser la tyrannie du Pape, de rendre Rome à l'Italie, et de restaurer à la ville éternelle son ancienne suprématie. Une proclamation royale défend aux Italiens de prendre aucune part au mouvement contre Rome, menaçant ceux qui le feraient et tout chose contre le bon de l'Italie et contre le droit des gens. La proclamation menace de poursuites ceux qui attaquent ceux qui seront compromis.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 23 septembre.

Il a régné plus d'animation, aujourd'hui, sur le marché, mais il ne s'est opéré de changement que dans peu des principaux articles.—Le sucre et la mélasse sont en cours de Cuba, ont été en meilleure demande.—Il y a en plusieurs moindre de provisions, sans animation. Les grains et le fourrage ont été recherchés à raison de leur rareté, le whisky a été en baisse.—Le tabac est resté calme mais ferme.—Les ventes de coton ont été presque complètement suspendues, elles sont trop insignifiantes pour être mentionnées.

L'or a ouvert nominalement à 141 contre 113 dans Wall street; il est ensuite monté et a clos ferme à 141 1/4. Les offres de comptant et la demande étaient restreintes. On a vendu que $1900 et $2000 à 141, $3000 à 141 1/8, $5000 à 141 1/4, $1000, $2000, $3000 et $5000 à 141 1/4, $500 au même taux et $1500 à 114 3/8 —Il s'est vendu très peu d'argent. Une vente de $500, en demi piastres américaines, a eu lieu à 1.37 et une petite somme en piastres mexicaines à change de marque à 1.47.

La demande de change étranger n'est un peu améliorée. Le marché était presque dépourvu de sterling commercial et les signatures de première classe étaient trop élevées. On a vendu à des banques et à des banquiers, 500 livres No. 1 à 156, 500 livres et 1,200 livres du dernière somme à vue à 156, 2,000 livres de banque à 158, 1,000 dito à 158 1/2, et 1,2000 livres dito, pour remise directe à 158 1/2.—Dans le change sur France, 50,000 francs de banque, pour remise à 3 55.—Le sterling peut être coté nominalement à 151 à 155, les traites commerciales 156 à 157 le No 1 à première classe, 158 1/2 à 159 le change de banque; le change sur France, à 3,65 à 3,62 1/2 le No. 1 et 3,60 à 3,56 3/4 le change de banque.

Le change américain est très faible. Les banques ont tiré sur New York à 1/4 à 3/8 et 1/2 de prime. Le taux intermédiaire était le taux dominant. Le commercial était rare. Les transactions comprennent $3,000, $10,000 et $50,000 sur New York, à vue, au pair, $4,000 et $8,000 dito à 1/4 d'escompte, $2,000 à 5 jours, à 1/2 d'escompte, $10,000 à 30 jours, à 1 1/4, et $5,000 dito à 1 1/2. Les cours du change commercial à vue étaient, à la clôture, de pair à 1/4 d'escompte.

25 actions de la Banque du Canal se sont vendues à $57 25 et 30 de la Banque de l'Union à $51.

Il ne s'est pas vendu de bons de la ville. En l'absence d'opérations, nous continuons à coter les consolidés à 87 à 88, et les émissions en faveur du chemin de fer à 77 à 78, suivant les coupons. Les "Sixes" de la Louisiane sont cotés à 58 à 60; les bons du chemin de fer de Jackson, première hypothèque, à 72 à 73; les billets du chemin de fer de Jackson à 70 à 72; les bons du chemin de fer des Opelousas, première hypothèque, à 54 à 55.

Les billets de la Banque de la Louisiane sont cotés de 43 à 44 et les billets du Trésor de l'Etat de 70 à 72.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE, Lundi, 23 septembre 1867.

COTON—Nous avons encore à parler d'un marché inactif, et les causes de ce calme sont les mêmes qui ont paralysé le mouvement depuis samedi dernier. Il y avait deux ou trois personnes qui désiraient remplir des ordres encore sans complément, mais il leur a été impossible de le faire attendu que les prix à eux fixés étaient plus bas que les chiffres demandés; mais à part cela, il n'a régné que peu de dispositions à opérer, la défaveur dont est frappé le marché de New York, et les nouvelles défavorables des nouvelles européennes, ont fait croire que dans le courant du mois il serait possible d'acheter avec plus d'avantage. Par suite, les transactions ont été si bornées que nous n'avons pas cru devoir en faire la récapitulation. Le marché ayant été nul aujourd'hui, nous n'avons pas jugé convenable de faire de remarques quant à l'échelle des prix. L'épidémie régnante ne contribue pas peu en ce moment à la stagnation générale.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1867, balles		15256
Reçu aujourd'hui	312	
précédemment	5389	
		5701
		20957
Expédié aujourd'hui		
précédemment	5012	5012
Stock en mains		15945

SUCRE—Un lot de 24 boucauts de sucre a été reçu ici, depuis samedi venant de la partie supérieure de la côte. Un autre lot, de 24 boucauts, reçu précédemment a été vendu aujourd'hui à un commerçant de des conditions privées. Vu la petite quantité de l'article laissée sur le marché il ne se fait dans la qual. que des affaires en détail à 15¾ c. la liv. de fully fair 16 cents pour le sucre prime, 17¾ pour le jaune clarifié et 17¾ cts pour blanc. Dans le sucre de Cube il s'opère un détail actif à 12¾ à 14¼ les Nos 12 à 13 du caisses, 13¾ à 14¼ pour les Nos 14 et 15, 15 à 15¾ cts pour les Nos 16 à 18 et 15¾ à 16¾ pour les Nos 19 à 20.

MELASSE—La demande a été active aujourd'hui et le marché à la mélasse de Cube ferme, mais nous n'avons aucune vente à rapporter. Les dernières ont eu lieu à 52 1/2 c. Les détenteurs en demandent actuellement 55 c et même plus au dessus. Pas de mélasse de la Louisiane en mains.

FARINE—Le marché est calme, mais il est ferme et les prix sont sans changements bien qu'ils aient une tendance à la hausse. La superfine est fort rare et plus en demande. Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 260 barils dont 60 de fine à $7, 50 et 50 de double extra à $10, 100 de triple à $11, 36 de fine à $8, 32 de super fine à $9 50, 200 de simple extra, en lots à $9 95, 50 do à $10 et 70 de choix à $13 le baril.

MAÏS—L'approvisionnement de maïs est faible et la demande peu animée, cependant, les prix ont haussé de 5 cts le boisseau à cause de la rareté de l'article. Ventes de 800 sacs, dont 100 de mélangé à $1 30, 50 de jaune et 50 de blanc à $1 35, 250 d'ordinaire mélangé à $1 25, 150 de jaune à $1 30 et 200 de blanc à $1 35 le boisseau.

AVOINE—Rare et en peu de mains. Les prix de l'article ont haussé de 5 cts le boisseau. Il s'en est vendu 1393 sacs à 78 et 80, cts le boiss.

SON—Il n'y a sur le marché que peu ou point de son. Ventes à $1 50 les cent livres.

FOIN—Rare et en demande les détenteurs en demandent $28 à $28 à $30 le tonneau de prime de l'Ouest.

PORC—Un calme extrême continue à régner sur ce marché. Nous n'avons aucune vente aujourd'hui, mais nous cotons le marché calme et fléchissant à $26 75 le baril de mess. Détail à $27 75 cts.

BACON—Le marché a été calme et il ne s'y est fait que des affaires par placements à 15 à 15¼ c la livre d'épaules, 19 à 19¼ cts les côtes désossées et les jambons curés au sucre 25 cts — Dans les ventes en gros le marché est calme à 1 1/2 à 1 c la livre plus bas.

SAINDOUX—Nous avons à annoncer un marché calme mais ferme et des prix meilleurs. 19 tierçons de prime vendus à 14¾ c et 50 barillets à 15¼ cts; 50 barillets en deux lots à 16 cts, 100 tierçons à des conditions privées.

ŒUFS—Les œufs en caisses se vendent au débarcadère à 33 cents la douzaine et en barils $27 à $28 le baril.

VOLAILLE—Les jeunes poules changent de mains au débarcadère à $6 et les mères $8 la douzaine.

COMESTIBLES—Les pommes de terre sont rares et en demande. Celles de St Louis se vendent $5 le baril, les pommes sont assez en demande et commandent $3 50 à $6. Les oignons sont calmes à $3 à $3 25 le baril, les choux se vendent $15 à $20 le panier.

GOUDRON—Le stock en mains n'en est pas fort et la demande peu active. Ventes de 200 barils de dix huit gallons chaque à $3 39 le baril et 50 barils à $6 le baril.

WHISKY—Le whisky de la Louisiane est assez rare et la demande en est bonne. Le stock de whisky de l'Ouest est fort, mais la demande en est limitée. Nous cotons le whisky de la Louisiane et celui de l'Ouest, sous les clés à 35 à 40 c le gallon.

TOILE D'EMBALLAGE DU KENTUCKY—Cette toile est cotée à 25 à 26 c la yarde.

RESINE—L'approvisionnement de résine est faible et la demande de l'art. est bonne et porte principalement sur le No 1. Nous cotons la commune $3 25 le baril, le No 2 $3 50, le No 1 $4 et le No 1 pâle $4 50 le baril.

FROMAGE—Il se fait quelques demandes de fromage de hauts grades tant du Nord que de l'Ouest, les stocks de ces qualités sont faibles et les bas grades calmes. Nous cotons fromage du Nord à 8 à 12 cts pour le skim, 18 c le from. crème, 20 à 22 cts l'English Dairy, fromage de l'Ouest 5 à 12 cts pour l'inférieur. 14 cts le fair et 16 cts la qualité de choix et 16¾ à 17 cts la livre de factory.

BEURRE—Les grades de choix tant du beurre du Nord que de celui de l'Ouest sont assez rares et en demande. L'approvisionnement des autres qualités est rond, mais elles sont calmes. Nous cotons le bon beurre du Nord à 28 à 32 c la liv, le beurre de choix, 35 à 36 le choix. Le beurre de l'Ouest 19 à 12 cts pour l'inférieur, 15 à 20 cts pour le fair et 25 à 26 cts pour la qualité de choix.

RIZ—L'approvisionnement de riz de la Louisiane est faible et la demande bonne. Nous cotons l'inférieur 9 à 9 1/2 c, 10 à 10¾ le medium et 11¾ à 12 1/2 c la livre de la qualité de choix. Le riz indien est calme à 10 1/2 c la livre.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE.—L'approvisionnement de l'article est rond et la demande pour le détail modérée. Nous cotons dans le petit commerce 24 à 27¾ c la yarde de toile en balles et en rouleaux 25 1/2 cts.

CORDE D'EMBALLAGE.—L'approvisionnement de corde est faible et la demande modérée. Nous cotons dans le détail 10¾ à 11 cts la livre, selon la qualité.

SACS EN PITRE. Approvisionnement faible, mais la demande est modérée et ne se fait que pour le détail à 24 c le sac. Les lots ronds peuvent être cotés à 23 c.

BANDES DE FER POUR L'EMBALLAGE—L'article se vend en détail 9 à 10 cts la livre. Les lots ronds 8¾ cts.

CAFÉ—L'approvisionnement de café est en ce moment rond et la demande de l'article est modérée. Nous cotons le Rio low fair à prime 16 ¾ à 18 1/2 cts la livre, en or, 25 1/2 à 26 1/2 en monnaie courante.

POMMES SECHES—La demande est un peu meilleure et porte sur les nouvelles à 8 à 9 cts la livre; les vieilles sont calmes à 5 cts.

BRIQUES—L'approvisionnement est assez ample et suffit à la demande, qui est modérée. Nous cotons $15 à $20 le millier de briques anglaises pour de construction et les briques américaines, de construction à $15 à $17.

PEAUX—L'approvisionnement de peaux sèches est faible et la demande bonne à 16 à 18 c pour les peaux de la campagne et 12 à 22 cts la livre de peaux du Mexique, selon le poids. Le stock de peaux vertes est rond, mais la demande de l'article est limitée. Cotez 10 à 10¾ cts la livre.

LAINE—L'approvisionnement de laine, actuellement en mains est faible, et à cause de la mise en vigueur des lois de la quarantaine les arrivages d'envois ont été matériellement ralentis. Il ne se fait, cependant, qu'une demande modérée de l'article, principalement pour l'exportation à destination du Nord. Nous cotons la laine pleine de glouterons 10 à 13 cts la livre, la lavée 28 à 32 la native de la Louisiane 18 à 21 cts, celle du Texas 1/2 à 24 mérino 21 cts, et 25 à 26 la laine 1/4 à 7/8 mérino.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 23 septembre 1867.

Arrivé—...62 bœufs du Texas, 166 veaux et veaux d'un an, 172 ... et 244 moutons.

Vendu—...bœufs du Texas, 165 veaux et veaux d'un an, ... et 244 moutons.

A vendre—...bœufs du Texas, 116 veaux et veaux d'un an, ...

Bœufs de l'Ouest, 1ère qualité par liv. nett.	9	à 10
do do 2me qualité	6	à 8
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête	35	à 45
do do 2me qualité, par tête	20	à 30
do do 3me qualité, par tête	15	à 20
Cochons par liv.		
Moutons, 1ère qualité par tête		
do 2me do		
do 3me do	1 50	à 2 50
Vaches du Texas, avec veaux, par tête		
Vaches à lait, de choix, par tête		
do de 2e qualité, par tête		
Veaux, par tête	6	à 15
Veaux d'un an, par tête	6	à 12
Chèvres, par tête	1 50	à 4 50

MARIÉ, le samedi, 14 septembre, à la Cathédrale St-Louis, par l'abbé Chalon, H. R. PICCALUGA, à Mlle LOUISE BORZONNE, tous deux de cette ville.

Décédé, hier, à 1 heure de l'après midi, à l'âge de vingt mois, GEORGE, fils de L. J. EVEN et de CLÉMENCE COUGOT.

Décédée, hier, à 6 heures du matin, à l'âge de 72 ans, Mme veuve FAUCHÉ COUGOT. Les amis et connaissances des familles Dodard, Ph. Guesnon, Bosque, ainsi que ceux de son gendre, L. J. Even, sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui matin, à 9 heures du matin. Le corps est exposé rue des Bons Enfants, No 827, entre Désiré et Elmire.

Décédée, à minuit et demi, à l'âge de 2 ans et 5 mois, BLANCHE BONNOT. Les amis et connaissances de son père, Jean Bonnot, sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu cette après midi, à 4 heures précises. Son corps est exposé chez son père, encoignure des rues Roman et St. Philippe.

Décédé, dimanche 22 du courant, VICTOR GIRARDEY Jr., fils aîné de feu Geol. Victor J. B. Girardey et de Clotilde Le Sueur.

Décédée d'une attaque d'apoplexie, samedi 21 septembre, à sa résidence sur le Tchefuncte, près de Covington, LOUISA P. BAHAN, âgée de 27 ans, épouse de Eugene Tasset et fille de Rosa Guinault et de J. B. Bahan.

Décédé, samedi 21 septembre 1867, à 1 heure p. m. LOUIS EDOUARD TROUARD, à l'âge de 44 ans.

Le Meschacébé de St Jean Baptiste est prié de copier.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle

Décédé hier à 2 heures de l'après midi, le sociétaire MARIE LEPETRE, âgé de 22 ans.

Les sociétaires et ses connaissances sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à huit heures du matin. Son corps est exposé à l'Asile, rue Ste Anne, entre les rues Derbigny et Roman.

Par ordre du président, JOSEPH GIROD.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

Décédé hier à trois heures de l'après midi, à l'âge de vingt et un ans, PAUL DOMERE, natif de Mielan, département du Gers. Ses parents, amis et ceux de son cousin, Henri Lisier, sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à onze heures du matin. Le convoi partira de sa dernière demeure, Avenue Louisiana, entre Chippewa et Annonciation.

JB. TROTOT, V-président.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré à la Cathédrale St-Louis, JEUDI le 26 septembre, à 7 1/2 heures du matin, pour le repos de l'âme de Madame J. M. CLAVERIE.—Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister, sans autre invitation.

De la part de son Mari et de ses Enfants.

20 sept—6f

Le Dr. CHARLES S. KELLS, DENTISTE,

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, même maison après la rue du Canal, près de Lopez. Extraction de dents, sans souffrance, au moyen de gaz hilarant ou protoxide d'azote. 24 mars—PP 1a 1

Aux vrais gourmets.

GUILLARE,

Au No 108 de la rue de la Douane, à un ilet de la rue du Canal, entre les rues Royale et Bourbon,

ON CONFECTIONNE ce délicieux gâteau, qui a obtenu une si grande vogue, à l'Exposition universelle de Paris.

Etant dressé et cuit devant le consommateur, le gâteau offre de plus l'immense avantage de pouvoir toujours être obtenu frais.

N. B.—Après un nouvel essai, la Faculté de Médecine de Paris en a spécialement recommandé l'usage aux convalescents soit dans le vin, le café, le thé, soit dans leur breuvage.

Ouvert tous les jours, de 7 A. M. à 7 P. M.

JULES BLINEAU, propriétaire.

ELECTION.

UNE élection pour une Convention aura lieu le 27 et le 28 du courant.

Noms des Commissaires et Greffiers, et Locations des Polls pour le Deuxième District.

HUITIEME PRECINCT.

Poll No 1, Maison de Pompe No 7, rue Dauphine entre Douane et Bienville.—Commissaires: Col. C. B. Young, Wm Mulford, Jules Train.—Greffiers: Leon C. Courcelle, John Law.

Poll No 2, Passage de la Bourse, entre les rues St-Louis et Conti.—Commissaires: E. Filleul, J. M. Lautaud, C. O. Olivie.—Greffiers: Ernest Joubert, Joseph Balfaquetta.

NEUVIEME PRECINCT.

Poll No 1, Maison de Pompe No 4, rue du Bassin entre Bienville et Conti.—Commissaires: Alfred Deblanc, Casimir Labat, Victor Souterre.—Greffiers: Ernest Saindon, Jules Durive.

Poll No 2, Maison d'Ecole, coin Bienville et Robertson.—Commissaires: Wm W. McCullough, Lucien Scott, L. O. McQueen.—Greffiers: Emilien Planchard, Clarke Choules.

DIXIEME PRECINCT.

Poll No 1, Bâtisse Pontalba No 12, rue St-Pierre entre Chartres et Levée.—Commissaires: Adrien Cassard, L. T. Delassize, Jean Debiols.—Greffiers: Adolphe Bouin, Glovis Tocco.

Poll No 2, coin St-Pierre et Chartres.—Commissaires: Henry Peyroux, Eugène Moserty, A. L. Tissot.—Greffiers: Edouard Farr, Placide Maitiche.

ONZIEME PRECINCT.

Poll No 1, coin Rempart et Ste-Anne.—Commissaires: Emile Fauret, Nelson Favageau, Dr Desery.—Greffiers: Henri Mathieu, A. St-Leger.

Poll No 2, rue d'Orléans No 19.—Commissaires: Joseph Daw, Charles Grandpre, A. Rougelot.—Greffiers: Manuel Camps, Placide Boutte.

DOUZIEME PRECINCT.

Poll No 1, Maison de Pompe No 21, coin Claiborne et St-Pierre.—Commissaires: P. P. Abadie, Octave Rest, C. C. Morgan.—Greffiers: Octave Fernandez, William Viguer.

Poll No 2, Maison de Pompe No 10, rue Dumaine entre Remparts et Claude.—Commissaires: B. Monde, J. A. Rayne, J. Castanie.—Greffiers: Eugène H. Noel, Ernest Mathieu.

TREIZIEME PRECINCT.

Poll No 1, rue St-Philippe No 65.—Commissaires: Charles Weis, Armand Benoit, Jules Lambert.—Greffiers: Numa Saindon, Philip Lawrence.

Poll No 2, Maison d'Ecole, rue St Philippe entre Royale et Bourbon.—Commissaires: Frederick Wintz, Octave O. Dupas, Robert J. Kerr.—Greffiers: A. V. Oury, Adolphe Duval.

QUATORZIEME PRECINCT.

Poll No 1, coin Claiborne et Chemin du Bayou.—Commissaires: A. Connaugere, Auguste Piquette, R. F. Daunoy.—Greffiers: F. O. Tricou, J. O. Lavers.

Poll No 2, Maison de Pompe No 1, rue Galvez.—Commissaires: Patrick Leonard, Rumsey Chevalier, Etienne Clermont.—Greffiers: Florian Fleury, Numa Lestaud.

Les susdits commissaires devront se présenter le 26 septembre 1867, ou avant cette époque, au bureau d'enregistrement du Deuxième District, pour y être assermentés.

Noms des Commissaires et Greffiers, et Locations des Polls pour le 3ème District.

QUINZIEME PRECINCT.

Poll No 1—A la maison de pompe No 9, au coin des rues Français et Victoire.—Commissaires: E. D. Farr, Chas H. Simpson, Gus Aubert.—Greffiers: J. G. Bacon, Wm Bernard.

Poll No 2—Au coin des rues Union et Grands Hommes.—Commissaires: Joseph Valvert, J. M. Bourgeois, F. Vassier.—Greffiers: Hy Kuntz, Eug Chesse.

Poll No 3—A la maison d'école Bourbon, ... N. B. Hoggan, Alphonse Morin, Aug. M. Estepp.—Greffiers: Michael Berry, F. C. Christophe.

SEIZIEME PRECINCT.

Poll No 1—Au No 320 de la rue Derbigny, près Kerlerec.—Commissaires: C. W. Boothby, E. J. Barsdale, L. C. Lasne.—Greffiers: Gustave Tourrade, Maurice Willard.

Poll No 2—A la maison d'école de la rue Laperouse.—Commissaires: Jos. J. Meditch, Henry Reboe, A. Larose.—Greffiers: R. I. Davigneau, Auguste Russel.

DIX SEPTIEME PRECINCT.

Poll à la maison de pompe à Marigny.—Commissaires: P. P. Fant, Lucien l'Enfant, A. H. Dupart.—Greffier: A. J. Tessier.

DIX HUITIEME PRECINCT.

Poll No 1—Au Tres Hommes, ... R. L. Coe, N. S. ... au coin des rues Marigny et Front Levée.—Commissaires: E. J. Hazlet, J. Flower, Thos H. Johnson.—Greffiers: A. Hardy, J. L. Dupart.

Poll No 2—A la maison de pompe No 3, rue Victoire, entre Marigny et Mandeville.—Commissaires: Luke Dirk, Pr. Gibony, Ernest Leroux.—Greffiers: R. J. Bourin, Stewart, Casemorin.

DIX NEUVIEME PRECINCT.

Poll No 1—Au coin des rues Esplanade et Bons Enfants.—Commissaires: Wm Norris, Hy S. Boltz, Jules Dudley.—Greffiers: John Hogreve, A. Bastogne.

Poll No 2—A la maison d'école de la rue d'Abundance, entre Marigny et Mandeville.—Commissaires: ... Ferrand, J. Meditch, J. B. N. Dart.—Greffiers: A. M. Vaux, Jean Baker.

VINGTIEME PRECINCT.

Poll No 1—A la maison de pompe No 24, rue des Grands Hommes, entre ... St Ferdinand.—Commissaires: E. Meyer, C. E. Wreman, Oscar Allen.—Greffiers: W. C. Kinsella, L. ... Bruno.

Poll No 2—A la maison d'école, Washington, ... Commissaires: ... Greffiers: Michael Lehr, J. J. Monette.

VINGT-UNIEME PRECINCT.

Poll No 1—Au coin des rues Indépendance et Levée.—Commissaires: F. O. Conard, J. Kerr, ... Alexandre.—Greffiers: Louis Demareau, F. ...

Poll No 2—A la maison d'école Mossy, rue Independance, près Moreau.—Commissaires: J. Fe. Adams, J. M. ... Castera.—Greffiers: B. ... Lynch, Jos. Sanders.

Les susdits commissaires, ... au bureau d'enregistrement du Troisième District, ... pour y être assermentés.

Par ordre, O. J. RIGAUD, Secrétaire.

24 sept—5f

JEFFERSON COLLEGE,

PAROISSE ST-JACQUES.

Sous la direction des Frères Maristes.

LES classes de cet établissement s'ouvriront le 1er octobre prochain. ... les prospectus. ...

STEPHEN CHAURAIN, S. M., Président.

24 sept—1m

A. ROBERT, AVOCAT.

A transféré son bureau au No ... rue Royale, en premier étage. 21 sept—2f

En débarquement, par le navire Palermo, de Marseille :

100 BARRIQUES VIN DE BANDOL. ... BOUDOU AUROLDY, propriétaire.

A vendre par E. BEFT. ... rue Royale.

Vitres. Vitres.

10,000 CAISSES vitres françaises, de grandeurs assorties, en débarquement et à vendre par Wm H. VREDENBURGH & NEPHEW, rue St. Louis, No 17.

Quinine française.

2,000 ONCES attendues et à vendre par Wm H. VREDENBURGH & NEPHEW, rue St. Louis No 17.

☞ Le navire PALERMO venant de Marseille est en débarquement. ... BLANCHIN & GIRAUD, 65, Vieille Levée. 24 sept—1f

A LOUER

Une JOLIE RÉSIDENCE ayant un terrain, au coin des rues Barthélemy et Chartres (en levant Moreau) 3me District, ayant une bonne maison en briques ... S'adresser à C. Caffin, à sa résidence, 3me District, au No 66 rue Toulouse. 24 sept

AVIS.

Salle de la Société des Frères Unis Troisième District.

Nouvelle-Orléans, 21 septembre 1867.

PAR suite de l'épidémie qui règne dans la ville, cette Société a résolu de renvoyer la célébration de son anniversaire et la pose de la pierre de sa tombe, les ... septembre 1867. La Société ... HERMANN MIESTER, Secrétaire. 22 sept—

AVVISO.

COLORO che abbiano ... alla colletta fatta in favore di FLAMINIO GIANINI, del cantone di Ticino, Svizzera, ... F. RICCA, Tesoriere. Ursuline canto Bourbon 22 sept—3f

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de la rue St-Charles.

Au coin des rues Carondelet et Huitième.

Nlle-Orléans, 20 septembre 1867.

AUJOURD'HUI, à une assemblée régulière des Directeurs de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende de 6 pour cent sur le capital payé, ou de trois piastres par action—lequel dividende sera payé aux actionnaires à partir du 1er octobre 1867. La taxe de revenu intérieur des Etats-Unis sur ledit dividende sera payée par la Compagnie.

ALDEN McLELLAN, Secrétaire. 22 sept—10f

LOGIA LIBERAL No. 5, A. O. G. F.

Los Miembros que la componen se reunirán en su local el MARTES 24 del corriente, a las seis y media de la tarde, para proseguir a las elecciones de oficiales.

Se recomienda la mas estricta puntualidad.

Por orden del Ven. G.

P. V. RELIMPIO, Secretario. 22 sept—2f

P. G. MOHAN,

ENCANTEUR ET COMMISSIONNAIRE, 97...Rue St-Charles...97 entre les rues Perdido et Poydras.

S'occupe de la vente, de l'achat et de la location de propriétés, d'actions de banques et autres actions, de scrips, &c.; de meubles, épiceries, provisions, comestibles; de ventes des gardiens du port et de ventes du dehors. 22 sept—1m

En débarquement du navire Palermo, de Marseille.

700 Caisses vermicelle et macaroni d'Italie, 100 barriques vin rouge de Cette, 150 caisses eau de fleurs d'oranger, L. Mazeiede-Ecole, 70 damejeannes de 5 galons, do do do

A vendre par PIAGGIO, BROS., No 62, Vieille Levée. 22 sept—6

EN débarquement du navire Palermo, venant de Marseille :

800 paniers huile d'olive extra Adolphe Paget 22 et 11 onces.

800 paniers huile d'olive James Piaguini 22 et 11 onces.

1000 paniers huile d'olive Bacigalupi et Possel.

300 caisses Vermouth Melchior et Chappez.

300 caisses Vermouth Rivolta frères.

300 caisses Vermouth Noilly Prat & Cie.

200 caisses vin Muscat de Frontignan.

100 barriques vin rouge très cores.

A vendre par ANT. LANATA, 9 et 11, rue Jefferson. 22 sept—1f

AVIS aux DROGUISTES, PHARMACIENS, CONFISEURS, &c.

500 caisses divers modèles Eaux de fleurs d'oranger, 250 estagnons, 75 bonbonnes Eaux de roses.

Marchandises ci-dessus vendues aussi par gallon.

Grand assortiment de Parfumeries, Extraits, Eaux de Cologne, Savons, etc., à vendre à manufactures, la plus ancienne de la Nlle-Orléans.

Conditions libérales aux marchands en gros et aux barbiers.

19 juin—3m—6f A. DOUSSAN, rue de Chartres.

Avis au public.

DEUX GARDES MALADE DE PROFESSION ayant servi dans les premiers hôpitaux de Paris, et sous la surveillance des premiers Docteurs de France, offrent leur services au public en général.

Pour plus amples informations, s'adresser au No 45, rue Dumaine, entre les rues Chartres et Royale. 21 sept—2f

AUTOMNE DE 1867.

J. LEVOIS & CO.

Ont maintenant leur stock de Marchandises d'Automne, IMPORTÉES et AMÉRICAINES, qu'ils offrent au commerce AUX PRIX DE CLOTURE ET A DES PRIX RAISONNABLES, AU DETAIL.

Un stock complet de Articles de Familles et d'Habitations.

— EGALEMENNT —

500 pièces LINON MOIRE à 35 cents,

500 pièces POPELINES CHINÉ à 30 c.,

Tous deux ARTICLES NOUVEAUX offerts à très bon marché.

J. LEVOIS & CO., Au coin des rues Canal et Bourbon. 22 sept—1f

ENTREPOT DE TAPIS,

3....RUE CARONDELET, PRES CANAL

ELKIN & Co.,

APPELLENT l'attention des acheteurs sur les NOUVEAUX GENRES de leurs marchandises reçues directement d'Europe et du Nord—TAPIS WILTON, VELOURS, BRUXELLES, INGRAINS et 3 PLIS, TOILES CIRÉES de toutes largeurs, STORES, CORNICHES, ETOFFES A RIDEAUX, &c. A vendre AUX PLUS BAS PRIX.

Nous nous sommes assuré les services de M. H. R. BONNEVAL, autrefois de la maison I. D. Dameron & Co, qui sera heureux de rencontrer chez nous ses amis et clients. 22 sept—1m

ON DEMANDE $100,000 en billets de $20 et de $10 de la ville,

AU MAGASIN DE

M. REIMAN,

158....RUE DU CANAL....158

Coin Baronne, en face du magasin de cordonnerie de Lopez.

NOUS venons de recevoir des envois de New York plus de 20 caisses de marchandises d'automne et d'hiver, des DERNIERS GENRES. ... ventes en détail à des prix ... M. REIMAN, Rue du Canal, No 158. 22 sept—2f

UNE BONNE OCCASION.

A VENDRE au No 5, de la rue Tchoupitoulas, ... Une grande quantité de cuir. ... 21 sept—

Boulangerie à vendre

AYANT UNE BONNE CLIENTELE.

UNE boulangerie Cheval et 2 Voitures à pain, située dans le Premier District, rue ... Pour plus amples informations, s'adresser ... 22 sept—2f

Dépôt du Sud—Portraits et cadres.

... Portraits à la RAISON D'UNE PIASTRE PAR SEMAINE. ... rue Dauphine, No 10, ... E. M. WHELPLEY, Editeur et importateur. 21 sept—1m

ASSOCIATION HOWARD

LES approvisionnements des personnes ayant des comptes contre cette association, voudront bien se présenter ... SAMEDI entre ... J. P. CALDWELL, Secrétaire.

NOTICE.

AVIS est donné ... RICHARD J. EVANS. 21 sept—1m—PP

AUX CITOYENS DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 17 septembre 1867.

DE NOMBREUSES PLAINTES ayant été portées au sujet ... E. HEATH, Maire. Geo. T. CHILDS, Secrétaire. 18 sept—7f

Guérison Certaine

DE la fièvre Jaune, ... Fièvre Putride et Pernicieuse, ... par la méthode du Dr. T. ANTOINE. ... Consultation du Dr. T. Antoine, de 10 heures à midi et de 5 à 6 heures du soir, au coin des rues Chartres et St-Philippe, pharmacie Cusachs. ... M. Francis Bouvain. 21 sept—1m

Avis de Société.

A Partir d'aujourd'hui, M. ALEXANDER LEVY est associé à nos affaires qui seront dirigées sous la raison de Hoffman, Marks & Co. HOFFMAN & MARKS.

Nlle-Orléans, 7 septembre 1867.

M. Charles Wolf est chargé de notre procuration générale, comme par le passé.

HOFFMAN, MARKS & Co., Encanteurs, rue de Chartres, No 88. 11 sept—1m

CHOCOLATS!

Extrait de l'*Indicateur* de Paris du 1er juillet 1867.

"JAMAIS, à aucune Exposition universelle les chocolats n'ont été représentés en si grand nombre et avec tant d'éclat qu'à l'Exposition universelle de 1867. La France avait, jusqu'ici, tenu le premier rang et avait exposé les meilleurs produits. Mais, à l'emblée générale-ment admis par les jurés les plus compétents que, cette année, la fabrication de WALTER BAKER & CIE., de Boston (Mass.) Etats-Unis d'Amérique, tient la tête.

Cette maison, une des plus importantes des Etats-Unis, est établie depuis 1780.

Honneur, donc, au Nouveau Monde, qui, une fois de plus, a remporté la palme au grand concours de 1867."

Les CHOCOLATS DE WALTER BAKER & CIE., sont à vendre aux prix de manufacture de Boston, par VOSE BROTHERS, 63 rue des Magasins. 23 août—1m

Wm. B. MORRIS & Co.

AGENCE D'ASSURANCE.

48.........Rue du Camp.........48

ETNA, DE HARTFORD.

Actif.....................$4,650,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif.....................$1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer écrits.

Les bureaux seront transportés, le 20 du courant, au No 37 de la rue Carondelet. 13 sept—6m

Magasin à vendre POUR CAUSE DE DÉPART.

PARTANT pour la France, j'offre de vendre, de gré à gré, mon magasin de librairie et d'articles de variétés.

Et en attendant que je reçoive des propositions acceptables, je vendrai, à partir de ce jour, toutes les marchandises que j'ai en magasin, à des PRIX EXCESSIVEMENT RÉDUITS.

A. RALU, 50, rue de Chartres. 3 sept—1m

LIVRES FRANÇAIS-ANGLAIS.

POUR LES COMMENÇANTS.

Mad. GIBERT'S

ELEMENTARY French Reader, or Lessons & Exercises in French pronunciation; Second French Reader, Abridged Life of Robinson Crusoé; A French Pronouncing Grammar for young students. En vente chez HEBERT & ESCOUSSE, 131, rue de Chartres. 9 sept—1m

M. BOCHET,

Importeur d'Articles français pour Modes.

CHAPEAUX DE PAILLE en tout genre, RUBANS unis et façonnés, de St-Etienne, fort stock, depuis le No 1¼ jusqu'à 150 et 200, RUBANS Velours de St-Etienne, bien assortis, SOIERIES à Chapeaux, de Lyon, en toutes couleurs, VELOURS à Chapeaux, de Lyon, en toutes couleurs, FLEURS de Paris, grand choix, PLUMES fantaisies de Paris, beau choix, Blonde, Blonde réhaussée, Tulles à pois, Tulles maltaises, Tulle à voiles 12/4, Crêpes français et anglais, Ruches, &c.

FORMES à Chapeaux—Le plus grand choix, le plus complet du Sud, et les dernières nouveautés de Paris. Tous les ordres seront remplis avec soin, promptitude, et à très bas prix.—Boîte à la Poste, No 542.

M. BOCHET, No 59, Rue Royale, Nlle-Orléans.

NOTA—Le stock est renouvelé chaque semaine. 15 sept—6m

Hôpital de la rue du Cirque.

Nos 132-134, rue des Remparts, entre Perdido et Poydras.

LES malades seront admis à toute heure de jour et de la nuit, pendant la saison des maladies.—Consultations, depuis 8 heures du matin jusqu'à 6 heures après midi. 26 août—1m—PP

ENGRAINAGE DE COTON, de J. M. H. HEDGE, —No 391 de la rue Tchoupitoulas ... Bureau de Poste, No 1637.

A. SORRÉ,

53 RUE DE CHARTRES—Nlle-Orléans

42 Rue Paradis Poissonnière—Paris.

REÇU de France toutes les nouveautés pour cet hiver :

RUBANS TAFFETAS, bonne qualité, toutes largeurs, unis et façonnés.

GARNITURES DE ROBES, perles fines et jais.

COLLIERS ET FRONTONS do do

PEIGNES CHIGNONS, ivoire et écaille véritable.

do do jais et buffle.

do do fer ouvragé.

PARURES JAIS, broches, colliers et boucles d'oreilles.

COLLIER do

AGRAFFES NACRE

CHOUX, perle et jais. Nouveauté pour garnitures de Robes. Blonde couleur, Tulle Illusion Crêpe.

Un grand assortiment de DORRURES POUR CHAPEAUX. Ornements de deuil, Ornements Bonnets.

Fleurs de jais pour deuil.

Egalement un bel assortiment de TRIMMINGS en jais, cristal, perles, etc.

Un grand choix de CHAPEAUX FEUTRE, gris blanc, et noir, dernières formes pour enfants.

Tous ces articles étant achetés par M. A. Sorré lui-même à Paris, ... LE BON GOUT qu'il a toujours montré dans ses achats.

... A. SORRÉ.

P. MALLARD,

ENCOIGNURE ROYALE ET BIENVILLE

GRANDE OUVERTURE.

M. P. MALLARD a l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle et au public en général qu'il vient d'ouvrir la saison par un assortiment de son établissement qui forme maintenant l'angle des rues Royale et Bienville.

Connu par le passé, et prix que ... Malgré l'augmentation énorme des prix de ... M. MALLARD maintiendra toujours la réputation de sa maison et fera tous ses efforts pour ... à la portée de tous ... un grand assortiment de :

Meubles de salon, Chambre à coucher, salle à manger, bibliothèque, vestibule, en palissandre, acajou, chêne et noyer de France. Assortiment complet de passementeries et étoffes pour rideaux, draperies en damas, brocatelle, reps, tapisseries, &c.

... 1 sept—1m

DETER'S WORSTED STORE,

MAGASIN DE LAINE A TAPISSERIE DE DETER

ETABLI EN 1844,

Rue du Canal, encoig Carondelet.

Notre stock de LAINE ZEPHYR de BERLIN et de LAINE A TRICOTER est ... ainsi que de ... MATERIAUX POUR LES OUVRAGES DE FANTAISIE DES DAMES ... 1 sept—1f

Avis.

ON désire acheter de $100 à $1,000,000 en bons ... AVEGNO & WILLOZ, ... coin ... Carondelet.

INSTITUTIONS

Pensionnat et Externat de Demoiselles.

MMES A. BAQUIÉ et MLLE LÉONTINE LA BRANCHE ont l'honneur d'annoncer au public ... leur Pensionnat et Externat de Demoiselles ... rue ...

INSTITUTION LOCQUET.

EXTERNAT ET PENSIONNAT DE JEUNES DEMOISELLES

212 et 214....Rue St-Charles....212

201....Rue du Camp....201

Directrice: Mme ... BURR

LES cours de cette Institution ... M. EUGENE PREVOST, ... M. et Mme CHARLES BOUDOUSQUIÉ ... Boîte à ... No 112. 1 sept—

INSTITUTION HOPEWOOD,

située à Chattawa.

... chemin de fer de la Nlle-Orléans et Jackson.

CETTE INSTITUTION, dirigée par Mme Richard ... 29 août—1m

Pensionnat de Jeunes Demoiselles,

Dirigé par Mme V. CARNATZ,

No. 267, rue Prytania, encoignure Première.

MME CARNATZ a l'honneur d'informer les parents que la réouverture des classes est fixée au 1 Septembre.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Institution. 27 août—1m

Académie de l'Etat de la Louisiane,

Près ALEXANDRIA, Lo.

Fondée et soutenue par l'Etat de la Louisiane.

LA prochaine session commence le 5 septembre et se termine le 25 juin 1868.

FACULTÉ—Un corps complet de professeurs distingués pour toutes les branches de la Littérature et de la Science exerce dans l'habitude dans les meilleurs collèges et universités.

COURS D'ETUDES — Département préparatoire et académique y compris ou Cours littéraire et scientifique, une Ecole spéciale de Génie civil et une Ecole de Commerce.

CONDITIONS—Pour tous les frais, excepté les vêtements, $150; $50 d'avance; le reste, en paiements égaux, le 1er janvier et le 1er avril.

27 juil—4m D. F. BOYD, Surintendant.

INSTITUTION MARTIN,

HENRI DERON, SUCCESSEUR,

Rue du Bayou, entre Derbigny et Roman.

MR. HENRI DERON, de retour en ville, a l'honneur d'annoncer au public qu'il prend la direction de l'Institution Martin.

Il espère que les preuves de capacité qu'il a données pendant plus de cinq années suffisent pour lui assurer le patronage de ses anciens clients et celui des familles qui voudront maintenant lui confier l'éducation de leurs enfants. 21 juil—4m

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme E. La Villebeuvre, SUCCESSEUR DE Mme DERON

No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 21 août—1f

COLLÈGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, sa session continuelle sous d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. Ses anciens élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres ou associés dans la plupart des maisons de commerce de cette ville et des Etats du Sud. Les cours de tenue des livres, de calligraphie, les mathématiques, l'anglais, le français, l'allemand, ou l'espagnol, séparément. Une éducation spéciale permettant de gagner $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est la meilleure fortune que des parents puissent donner à leurs enfants. Un diplôme de ce collège est un passeport sur le chemin des affaires. Catalogues envoyés gratis. RUFUS DOLBEAR, Président. 8 nov—

COLLEGE DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER, PENSIONNAT ET EXTERNAT

LES cours de cette institution sont en plein activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français. Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs très exercés.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent à assidus soins particuliers.

Les prix d'admission varient de $4 à $8 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens qui commencent, comprennent la Tenue des livres, les calculs du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français.—Prix $5.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 21 oct—PP MVD

Université de la Louisiane—Ecole de Médecine—Faculté :

A. H. CENAS, M. D., professeur honoraire d'obstétrique et des maladies des femmes et des enfants.

JAMES JONES, M. D., professeur d'obstétrique des maladies des femmes et des enfants.

WARREN STONE, M. D., professeur de chirurgie.

T. G. RICHARDSON, M. D., professeur d'anatomie.

J. W. MALLET, Ph. D., professeur de chimie.

SAMUEL M. BEMISS, M. D., professeur de la théorie et de la pratique de la médecine.

STANFORD E. CHAILLÉ, M. D., professeur de physiologie et d'anatomie pathologique.

FRANK HAWTHORN, M. D., professeur de matière médicale et de thérapeutique.

Démonstrateurs d'Anatomie :

Wm. C. NICHOLS, M. D.—C. J. BICKHAM, M. D.

Le trentième cours annuel commencera le 11 novembre et se terminera dans le mois de mars suivant. Il y aura des cours préliminaires, tous les jours, à l'Hôpital de Charité, à partir du 15 octobre, époque de l'ouverture des cours d'automne de l'Hôpital de Paris.

Les facilités déjà si grandes dont jouissent l'Ecole ont beaucoup augmenté grâce à la générosité de la Législature. ... département d'enseignement pratique, ...

Prix des cours, $140; matricule (payée une fois seulement) $5, Anatomie pratique, $10. Le paiement ...

Pour plus de détails, s'adresser au professeur S. M. BEMISS, Doyen pro tempore. 4 août—3m

Chaudières à Sucre.

UN assortiment complet de chaudières à sucre en fer battu et en fonte, de la célèbre fonderie de MM. R. & J. Rankin, de Liverpool.

A vendre par M. A. de LIZARDI, No 28, rue Carondelet.

Grand Bal Paré et avec Regalia,

Sera donné par ... Silver Cornet Band.

... Admission ... $2 00

... HENRI THAUVIN, Sec.

Tirage de la Loterie de l'Etat du Kentucky

POUR LE ... SEPTEMBRE ... CLASSE ... Plan de Police.

... C. T. HOWARD.

AVIS — Méfiez-vous des prétendues loteries ...

F. A. MADER,

Marchand de billets de loterie et de polices.

... C. T. HOWARD. ...

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, à la Nlle-Orléans.

RUE DU CAMP, No 78.

1860

CINQUIEME ... ANNUEL ...

... ALFRED MOULTON, Président. ... A. W. BOSWELL, Secrétaire.

—Directeurs—

A. MOULTON ... J. B. CONVERSE ...

Avantage offert aux personnes pauvres et laborieuses.

...

Avis.

BUREAU DES DIRECTEURS DES ECOLES PUBLIQUES ...

...EUGENE DESOURNES.

Dissolution de Société.

LA société existant ... KREMER ...

UNIVERSE BITTERS.

Fabriqué par Aug. Hartsman, de Louisville, Ky.

...

Le Dr FAGET

A TRANSFÉRÉ ... Ste Anne ...

REINSTALLATION.

F. RIMAILHO & ESPENAN,

ANNONCENT ...

Déballage d'Articles de Fantaisie

F. RIMAILHO & ESPENAN.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans.

AUJOURD'HUI ... Wm P. SINNOTT, Secrétaire.

LE DOCTEUR LESTRADE ...

A VENDRE :

25 boucauts CHARBON DE SOLE en portée, 100 balles de MOUSSE No 1, 10 balles de MOUSSE No 1, ... balles EXTRA

Par LAURENT & LACASSAGNE ... 11 sept—1m

BOIS DE CHARPENTE.

AVIS AUX CUVIERS ET AUX ENTREPRENEURS

A VENDRE ... TH. FOSSIER, No 9, Passage ... 4 sept—1m

Dr. Edmond Souchon,

LAURÉAT ET INTERNE DES HOPITAUX DE PARIS

Office : 18, rue Royale ... Résidence : 141 rue de la Douane, ...

CONSERVEZ VOS DENTS

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE, 196...RUE DU CANAL...196 ...

Consultations en français, en espagnol et en anglais. 10 mai—PP

J. A. De HART, DENTISTE.

17.........Dauphine.........17

Près Canal

PLUS DE MAUX DE DENTS

E. MAHASSE, Chirurgien-Dentiste

Vient d'ouvrir son office à l'angle des rues St Pierre et Royale.

ENTRÉE PAR LA RUE ST-PIERRE.

Il extrait les dents sans douleur—Heures de consultations de 9 h. A. M. à 3 h. P. M. 17 mai—PP

Cigares de la Havane

20,000 Cigares de la marque favorite "EL MENSAGERO", en douane et en magasin, à vendre par ANDRES KICHOUN & Co. ... 15 sept—3f

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens.

Nouvelle-Orléans, 11 septembre 1867.

A UNE réunion des Directeurs de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens ... H. CASTAREDE, Secrétaire.

Belle résidence à louer pour le 1er septembre.

Venant d'être réparée ... propriété de J. A. Fernandez ... S'adresser à J. A. Fernandez, No ... rue Bienville.

A louer,

La maison à trois étages, rue St Louis, ... S'adresser à MANUEL PAYRO, Rue Douane, 56. 17 sept—6f.

A Louer,

A partir du 1er Octobre, une MAISON bâtie en bois, située dans la rue Kerlerec, entre Claiborne et Derbigny. S'adresser au coin des rues Esplanade et Derbigny, 3me District. 14 sept—

A LOUER.

La magnifique maison située au No 116 de la rue St-Louis, entre les rues Dauphine et Bourgogne. Elle sera livrée le 1er octobre prochain. Pour les détails, s'adresser à JULES BELLY, à la banque des Citoyens. Sept—1f

MAISON A LOUER.

Une maison à double étage, située rue des Remparts No 266, entre les rues St-Pierre et Orléans. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 24 sept—